

ARRETE de délégation de fonctions et de signature
à M. Jacques DESCLAUX, 4^{ème} adjoint
Urbanisme et Développement Durable
n° 2024-012-AP

Le Maire de la commune de Vieux-Boucau,

VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 juillet 2020 constatant l'élection de M. Jacques DESCLAUX en qualité d'adjoint au Maire,

VU le procès-verbal de l'élection d'un nouvel adjoint au Maire du 9 février 2024 modifiant l'ordre des adjoints,

VU l'arrêté de délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jacques DESCLAUX en date du 21 juillet 2020,

CONSIDERANT que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au maire,

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de fonction à M. Jacques DESCLAUX, 4^{ème} adjoint, pour intervenir dans les domaines suivants :

• **Urbanisme :**

- ✓ Elaboration et suivi de l'évolution des documents de planification : Plan Local d'Urbanisme, Schéma de Cohérence Territoriale
- ✓ Instruction et la délivrance des demandes de renseignements d'urbanisme : certificat d'urbanisme d'information et opérationnels (article L 410-1 et suivants), demandes d'information des notaires et autres professions liées à l'immobilier, ...
- ✓ Instruction et délivrance des autorisations d'occupation des sols : permis de construire et d'aménager, déclarations préalables, permis de démolir
- ✓ Récolement et police de l'urbanisme, notamment les enquêtes et suites à donner aux infractions des règlements d'urbanisme
- ✓ Zones d'aménagement concerté ou différé
- ✓ Fiscalité de l'aménagement
- ✓ Participations à la réalisation d'équipements publics exigibles à l'occasion de la délivrance d'autorisations de construire ou d'utiliser le sol, article L 332-6 et suivants,

Place de la Mairie
40480 Vieux-Boucau Port d'Albret

Tél. 05 58 48 13 22
Courriel mairie@vieuxboucau.fr
Site www.vieuxboucau.fr



- ✓ Site inscrit des Etangs landais sud, Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine ou document assimilé
- ✓ Gestion de l'évolution du domaine public communal et du domaine privé communal : traitement des demandes d'acquisition d'un bien soumis au droit de préemption urbain, procès-verbaux de bornage, incorporation au domaine public ou privé communal, (dé)classement et (dés)affectation bien
- ✓ Délivrance des alignements, des autorisations de voirie et des autorisations d'occupation temporaire intéressant le domaine public routier
- ✓ Gestion des dossiers de contentieux impliquant la commune, tant en demande qu'en défense
- ✓ Engagement des procédures de péril pour les bâtiments menaçant ruine
- ✓ Appui à l'intervention de l'architecte conseil
- ✓ Suivi des dossiers relatifs aux Etablissements Recevant du Public

- **Logement & opérations d'aménagement :**
 - ✓ Programme local de l'habitat, Opération programmée d'amélioration de l'habitat
 - ✓ Examen des projets et suivi des réalisations des opérations d'aménagement, nouvelles constructions et installations d'équipements, publics ou privés
 - ✓ Gestion des locaux communaux à usage d'habitation et professionnel (hors location de salles), y compris parcelles communales.

- **Développement durable :**
 - ✓ **Rénovation énergétique des bâtiments :** étude, programmation et suivi des travaux d'amélioration des bâtiments communaux.

Article 2 : Il est également donné à M. Jacques DESCLAUX l'effet de signer tous documents relatifs aux domaines suivants :

- **Urbanisme :**
 - ✓ Elaboration et suivi de l'évolution des documents de planification : Plan Local d'Urbanisme, Schéma de Cohérence Territoriale : *comptes rendus, courriers, arrêtés*
 - ✓ Instruction et la délivrance des demandes de renseignements d'urbanisme : certificat d'urbanisme d'information et opérationnels (article L 410-1 et suivants), demandes d'information des notaires et autres professions liées à l'immobilier, ... : *formulaires notaires, courriers, arrêtés*
 - ✓ Instruction et délivrance des autorisations d'occupation des sols : permis de construire et d'aménager, déclarations préalables, permis de démolir : *comptes rendus, courriers, arrêtés*
 - ✓ Récolement et police de l'urbanisme, notamment les enquêtes et suites à donner aux infractions des règlements d'urbanisme : *DOC, DAACT, courriers, attestations de non opposition, Procès-Verbaux, Arrêtés d'astreintes, Arrêtés interruptifs de travaux, autres arrêtés*
 - ✓ Zones d'aménagement concerté ou différé : *comptes rendus, courriers, arrêtés*
 - ✓ Fiscalité de l'aménagement : *courriers*
 - ✓ Participations à la réalisation d'équipements publics exigibles à l'occasion de la délivrance d'autorisations de construire ou d'utiliser le sol, article L 332-6 et suivants : *courriers, arrêtés*
 - ✓ Site inscrit des Etangs landais sud, Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine ou document assimilé : *comptes rendus, courriers, arrêtés*
 - ✓ Gestion de l'évolution du domaine public communal et du domaine privé communal : traitement des demandes d'acquisition d'un bien soumis au droit de préemption urbain, procès-verbaux de bornage, incorporation au domaine public ou privé communal, (dé)classement et (dés)affectation bien : *formulaires DIA, PV de bornage, comptes rendus, courriers, arrêtés*



- ✓ Délivrance des alignements, des autorisations de voirie et des autorisations d'occupation temporaire intéressant le domaine public routier : *comptes rendus, courriers, arrêtés d'alignement, arrêtés d'occupation temporaire du domaine, arrêtés de voirie*
- ✓ Gestion des dossiers de contentieux impliquant la commune, tant en demande qu'en défense : *convention avec les avocats conseils, documents de négociation, accord sur mémoires, courriers, comptes rendus*
- ✓ Engagement des procédures de péril pour les bâtiments menaçant ruine : *comptes rendus, courriers, arrêtés*
- ✓ Appui à l'intervention de l'architecte conseil : *comptes rendus, courriers, convention*
- ✓ Formulation d'avis des dossiers d'ERP soumis par les instances concernées (SDIS, DDTM, etc ...)

● **Logement & opérations d'aménagement :**

- ✓ Programme local de l'habitat, Opération programmée d'amélioration de l'habitat : *comptes rendus, courriers*
- ✓ Examen des projets et suivi des réalisations des opérations d'aménagement, nouvelles constructions et installations d'équipements, publics ou privés : *comptes rendus, courriers, arrêtés, décisions, demandes de subvention*
- ✓ Gestion des locaux communaux à usage d'habitation et professionnel (hors location de salles), y compris parcelles communales : *comptes rendus, courriers, décisions, conventions d'occupation*

● **Développement durable :**

- ✓ **Rénovation énergétique des bâtiments :** étude, programmation et suivi des travaux d'amélioration des bâtiments communaux : études, conventions, courriers, devis, demandes de subventions.

Article 3 : La signature de M. Jacques DESCLAUX. 4^{ème} adjoint, des pièces et actes dont il a délégation de signature devra être précédée de la formule « par délégation du Maire » avec indication de son nom, prénom et qualité.

Article 4 : Cet arrêté abroge l'arrêté du 21 juillet 2020.

Article 5 : Monsieur le Maire et ses adjoints, Monsieur le Directeur Général des Services, et Monsieur le Trésorier de Soustons sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont un exemplaire sera adressé par ampliation à Mme la Sous-préfète de l'arrondissement de Dax.

Fait à Vieux-Boucau, le **22 MARS 2024**

Le Maire,

Pierre FROUS



Le Maire,

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette décision qui sera affichée ce jour au siège de la collectivité,

- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le 27/03/2024

ID : 040-214003287-20240322-2024_012_AP-AU

